

SYNEOS

6 RUE DE L'INDUSTRIE
93022 BOBIGNY

Téléphone : 06 84 33 36 04

Mail :



Bon No : 006035619	1ere Gachée : 13:23 Quantité : 4.50	(1) m3	Date : 15/09/2026 clau2609158456	Zone : ZONE A Véhicule : 247 SAKINA TPS -FK-247-ZF Chauffeur : OUMAR OUMAR Centrale : BOBIGNY		
Client : C9255810 9 RUE RENE CASSIN 77173 Chevry-Cossigny			Chantier : BONDY BONDY 5 RUE ARTHUR GROUSSIER 93140 Bondy			
ARRIVEE CHANTIER réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	Quantite Origine : 4.50 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 4.50	
Code Formule 1C25JXC1S3D22			Désignation(6)(8) BPS	Certification NF	Classe d'exposition(3) XC1	Classe chlorure CL 0,40
Ciment(type et classe) CEM II/A-S 42.5 N			Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C25/30	
Appellation commerciale : BPS NF EN 206+A2/CN XC1 C25/30 CEM II/C 42.5					Température : N° Grue : Retour béton	
Mode de livraison :						
SERVICES			ADJUVANTS		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIBUTION CARBONE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR CONTRIBUTION ENERGETIQUE			4.5 METRE CUBE 4.5 METRE CUBE 4.5 METRE CUBE 4.5 METRE CUBE		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:						



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non